



Mémoire de la FNEEQ-CSN

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026

Présenté à Monsieur Éric Girard, ministre des Finances
Gouvernement du Québec

19 février 2025

Présentation de la FNEEQ

La [Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec \(FNEEQ\)](#) a été fondée en 1969. Elle est l'une des 8 fédérations affiliées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle compte plus d'une centaine de syndicats et représente près de 40 000 membres dans 45 syndicats de cégeps, dans 47 syndicats d'établissements d'enseignement privés et dans 12 syndicats de chargés de cours, tuteur-trices et maîtres d'enseignement universitaires. La FNEEQ-CSN représente aussi trois syndicats d'étudiant-es salarié-es. Finalement, la FNEEQ représente le Syndicat national du personnel de francisation (CSN) et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de Merinov (CSN). Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation et est présente dans toutes les régions du Québec. Elle est, par ailleurs, l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

Rédaction

Benoît Lacoursière, président

Révision

Comité exécutif, FNEEQ CSN

Adoption

Bureau fédéral, 13 et 14 février 2025

Introduction

La FNEEQ-CSN s'inquiète des déclarations gouvernementales visant à précipiter le retour à l'équilibre budgétaire uniquement au moyen d'une réduction des dépenses publiques. À la suite de la pandémie de COVID-19 et de la période de forte inflation qui a suivi, les crises dans les services publics sont graves et nombreuses. De plus, alors que les politiques états-uniennes posent des risques, il nous semble inconcevable de réduire les services à la population québécoise.

Les mesures annoncées dans plusieurs établissements de l'enseignement supérieur à l'automne 2024 et à l'hiver 2025 (limitation des budgets d'investissement, plafonnement des heures de travail rémunérées, gel d'embauche, politique de financement des universités sans augmentation du financement global, réaménagement du financement de la formation continue, décalage du concours pour accéder au PAREA, coupes de 250 M\$ dans les bourses d'études) ont semé la panique alors que l'état des infrastructures se dégrade fortement, qu'il y a pénurie de personnel, qu'on assiste à une croissance de la fréquentation de plusieurs établissements et que les étudiant-es ont besoin de plus en plus de soutien financier et scolaire. Ce manque de financement exerce une pression importante sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels que nous représentons.

Notons aussi qu'il existe des besoins non couverts actuellement par les établissements et les ministères. À titre d'exemple, plusieurs chargé-es de cours universitaires effectuent de la recherche scientifique, mais ne bénéficient d'aucun programme de soutien financier.

Le gouvernement doit par ailleurs maintenir le financement des allocations particulières versées en suivi de l'application de la loi 14 (projet de loi 96) : *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

Particulièrement, les annonces de prévision de faible croissance des dépenses (2025-2026) en éducation (1,3%) et en enseignement supérieur (0,3%) lors de la [mise à jour économique de novembre 2024](#) sont inquiétantes alors qu'elles ne couvrent même pas l'augmentation des coûts de système.

Recommandations au ministre des Finances

Sur la base de ce constat, la FNEEQ-CSN fait les recommandations suivantes :

1. Maintenir une croissance des dépenses dans les services publics en général, et en éducation et en enseignement supérieur en particulier. Cette croissance doit permettre à la fois de combler l'augmentation des coûts de système et de développer les services.
2. Que le gouvernement augmente le financement des universités dans le cadre de la nouvelle Politique de financement des universités plutôt que de se limiter à réaménager entre les établissements les sommes existantes.

3. Que des sommes suffisantes soient octroyées aux Fonds de recherche du Québec afin de financer un fonds de recherche spécifiquement dédié aux personnes chargées de cours.
4. Que le gouvernement compense les établissements qui seraient affectés de façon significative à la suite de l'application des dispositions de la politique de financement des universités ou de celle du projet de loi 74.
5. Que le gouvernement maintienne les enveloppes budgétaires dédiées au suivi de l'application de la loi 14 (projet de loi 96) : *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.
6. Que le gouvernement assure le financement des infrastructures au niveau des besoins identifiés dans le Plan québécois des infrastructures afin d'effectuer un rattrapage dans les meilleurs délais. Particulièrement en ce qui concerne les cégeps, qu'il donne suite au rapport de la [Vérificatrice générale du printemps 2024](#) visant à rattraper le déficit de maintien des actifs.
7. Que le gouvernement élimine le plafonnement des dépenses imposé aux cégeps et universités dans l'utilisation des budgets alloués, y compris en ce qui concerne les surplus accumulés.
8. Que le gouvernement finance les formations menant à une AEC dans leur intégralité en fonction des besoins exprimés par les étudiant-es et les établissements. S'il souhaite financer des priorités gouvernementales, qu'il accorde un budget supplémentaire.
9. Que le gouvernement mette fin au plafonnement des heures travaillées et lève le moratoire sur les embauches dans le secteur public.
10. Que le gouvernement rétablisse les paramètres des différents programmes de soutien à la recherche à l'ordre collégial et finance ces derniers adéquatement.
11. Que le gouvernement réinvestisse les sommes coupées du programme des bourses Perspective Québec dans le programme d'Aide financière aux études.

Conclusions

À l'instar d'autres organisations, nous nous opposons fermement à tout retour à l'austérité. Nous vous invitons à bien mesurer les conséquences du sous-financement des services publics, des programmes sociaux et de l'action communautaire autonome. Nous vous encourageons plutôt à adopter une vision économique qui inclut de nouvelles mesures fiscales ciblant les plus riches ainsi que les grandes entreprises tout en se basant sur le bien-être collectif.

Votre gouvernement a entrepris un processus de révision des dépenses fiscales. Nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs mesures fiscales progressives qui permettraient de réinvestir dans les services publics, les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome. Ces mesures incluent :

- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus riches.
- Rétablir la taxe sur le capital des banques.

- Augmenter le nombre de paliers d'imposition.
- Imposer davantage les dividendes et les gains en capital au même titre que les revenus de travail.
- Créer un régime public d'assurance-médicaments.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises.

À l'instar de la Coalition Main rouge, la FNEEQ évalue qu'à terme, [nous pourrions récupérer plusieurs milliards de dollars par année.](#)

MÉDIAGRAPHIE

Coalition main rouge, *Pour une société plus juste*, automne 2021, [en ligne]
<https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>
(page consultée le 2 février 2025)

Gouvernement du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Automne 2024, [en ligne]
https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointNov2024.pdf (page consultée le 2 février 2025)

Vérificateur général du Québec, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024 (chapitre 2 – Gestion du parc immobilier des cégeps)*, mai 2024 [en ligne]
https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ_mai2024_ch2_Cegep.pdf
(page consultée le 2 février 2025)